

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25498**

Intitulé

Coach professionnel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Transformance pro

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315 Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

« Le coaching est une aide apportée dans un accompagnement d'une personne ou d'une (ou plusieurs) équipe(s) dans une situation personnelle ou professionnelle et qui consiste à aider cette personne ou cette équipe à trouver des solutions à ses problèmes ou à sa situation ceci dans une perspective de développement durable et global ». L'accompagnement reste centré sur le champ professionnel au sens large (entreprises, associations...).[1] Toutefois, le coaching déploie toujours deux axes d'une part, l'amélioration des performances professionnelles et d'autre part, le développement de la personne et la plupart du temps l'un « par et pour » l'autre. Il n'y a donc pas de cloisonnement entre les sphères privées et professionnelles, c'est pourquoi il est fait référence au sein de cette définition à la situation personnelle. Cependant il ne s'agit en aucun cas de coaching axé sur la personne ou de life coaching. [2]

Les principales activités du coach sont :

1. Coaching individuel, team building et organizational developpement : accompagnement au développement professionnel et promotion du potentiel humain
2. Développement des compétences de coach : veille, analyse de l'apratique et professionnalisation
3. Développement de l'activité : propositions d'intervention et gestion d'une struture / d'une activité.

Le coaching s'adresse à tous : individus ou équipes, organisations (ensemble d'équipes) dans tous les champs d'activités.

L'essentiel des interventions de coaching s'effectuent sur les 4 axes suivants : le coaching de soutien, de changement, de crise et de performance.

Le détenteur de la certification aura la capacité à :

Poser le cadre général du coaching en expliquant ses objectifs, ses enjeux et ses règles (déontologiques et de confidentialité) afin de caractériser le champ de l'intervention.

Discerner le besoin exprimé et latent du client afin de convenir des objectifs de développement professionnel (contractualisation informelle des objectifs de développement professionnel) conforme à la demande de coaching (re) formulée.

Analyser la demande de l'entreprise auprès du prescripteur/commanditaire, afin d'identifier les enjeux organisationnels et institutionnels.

Définir une stratégie d'accompagnement adapté au type de coaching (soutien, changement, crise et performance) et conforme aux objectifs de développement professionnel du bénéficiaire ou référer, le cas échéant, à un autre professionnel (psychologue, ...).

Proposer une intervention en cohérence avec le contrat d'affaires (bipartite, tripartite, polygonal) et précisant les objectifs globaux et généraux du coaching, les moyens et le processus.

Structurer le cadre informel de l'accompagnement auprès du bénéficiaire du coaching par l'établissement d'un contrat relationnel (coach - coaché) visant à limiter les relations fusionnelles, prévenir les jeux (pouvoir, influence ...) et responsabiliser le client et le coach.

Conduire des séances de coaching individuelles ou collectives en :

- adoptant une posture bienveillante ;
- adoptant les comportements du coaching (l'écoute active, les apports, les interventions et modeling) et les procédures (processus éducatif et transformationnel) ;
- respectant les phases méthodologiques d'une séance de coaching
- respectant le code de déontologie et les règles de confidentialité.

Adapter la séance de coaching aux matériaux apportés par le client en identifiant les besoins actuels.

Amener l'équipe ou l'organisation à développer une vision commune et un sens partagée par la mise en œuvre des méthodes d'intelligence collective.

Evaluer les avancées du client en l'interrogeant sur les problématiques et besoins initiaux.

Effectuer un bilan du coaching en reprenant le contenu, les enjeux, le parcours, la pertinence de l'arrêt des séances et les besoins actuels afin de clôturer l'accompagnement.

Effectuer une analyse de sa pratique professionnelle de coach (techniques, méthodes, outils, posture ...) et renforcer son positionnement par la supervision individuelle et l'analyse thérapeutique.

Développer sa pratique professionnelle afin de créer ou de développer son propre corpus d'outils, sa propre mallette de coach par la participation à des groupes de pairs, la veille sur les pratiques ...

Afin de développer sa clientèle ou de la constituer :

- construire son réseau en créant des contacts téléphoniques ou des mailings ciblés.
- structurer son offre commerciale définissant ses interventions et en formalisant une présentation orale et support écrit.
- se faire référencer afin d'asseoir sa notoriété.

Conduire un entretien commercial comme une séance de coaching en faisant émerger le besoin et la demande latente derrière la demande explicite.

Clarifier la nature de l'intervention de coaching et de team building, le champ d'application, le fonctionnement et les résultats que l'on peut en attendre afin de co-construire une proposition de coaching.

Rédiger les contrats d'affaires (bipartite, tripartite, polygonal) en vue de structurer le coaching et de sceller la vente.

Structurer le cadre formel du coaching par l'établissement d'un contrat d'affaires (coach - commanditaire) afin de caractériser les objectifs globaux et généraux du coaching, les moyens et le processus.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le métier de coach professionnel peut s'exercer :

- en libéral/en cabinet ;
- en entreprise : toutes les grandes entreprises nationales et multinationales font désormais appel à des coachs professionnels pour accompagner le développement de leurs dirigeants, managers et cadres. L'emploi de coach interne se développe également dans les grandes entreprises et au sein de la fonction publique.

Les chiffres du secteur témoignent, par ailleurs, qu'à l'heure actuelle la majorité des interventions s'effectue au sein :

- des grandes entreprises de services (banques - assurances - conseil), des télécoms et de l'industrie ;
- de l'administration publique ;
- des établissements d'enseignement[1].

[1] Sources : *La pratique du coaching - baromètre 2010 - Dauphine Junior Conseil à la demande de la société française du coaching*

Coach interne - coach externe - manager coach - coach individuel et d'équipe - coach professionnel.

Le métier de coach s'exerce principalement de quatre façons, à savoir : coach interne à l'entreprise, coach externe à l'organisation, responsable exerçant le rôle de manager coach et personne qui n'a pas nécessairement le statut de coach mais qui en assume la posture de façon plus ou moins permanente au sein de l'entreprise.

La qualification de Transformance Pro certifie ainsi trois « types » de coachs :

- des « coachs pros » : des professionnels de l'accompagnement en entreprise dont l'objectif est de faire du coaching à part entière ou partielle, une activité professionnelle ;
- des « managers coachs » : responsables d'activités en entreprise ou responsables d'entreprises qui gèrent des équipes et/ou des projets, incarnant ainsi une posture de manager coach ;
- des « consultants coachs » : des professionnels du conseil dans leur domaine d'expertise ou des professionnels de la relation d'aide (avocat, informatique, ...) qui intègrent la posture de coaching dans l'exercice de leur activité de base.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1502 : Développement des ressources humaines

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le processus d'évaluation participe à l'attribution de la certification (atteste d'un certain nombre de compétences attendues : approches à développer + posture). Les candidats à la certification occupent en effet tour à tour les postures de candidat, juré, président et client dans un même temps, un même lieu et avec les mêmes personnes par des situations amenant la présence au sein d'un même groupe de certifiés, non certifiés ou encore de candidat non encore passés dans le processus de certification. Ce système permet d'évaluer les capacités suivantes :

- capacité à se positionner dans les différents états de base d'un coach (perception des enjeux au sein d'un groupe, ..., création de l'alliance, force de proposition dans le retour à l'essentiel et au sens de ce qui est attendu ou demandé)
- niveau de développement des qualités d'un coach (niveau de sécurité ...).
- application des principes du coaching : complexité, auto-organisation, alternance de la matrice de Nonaka, l'holomorphisme, la personne compétente dès le premier jour, les processus contribuant à la construction identitaire.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- Le directeur pédagogique (président du jury de certification), - L'enseignant principal de la promotion, - 4 professionnels du secteur.
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	- 1 professionnel du secteur (président du jury de certification), - Le directeur pédagogique, - 3 professionnels du secteur.
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 février 2016 publié au Journal Officiel du 17 mars 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel" avec effet au 14 mai 2009, jusqu'au 17 mars 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

une moyenne de 20 certifiés par promotion

Autres sources d'information :

www.transformancepro.com

[site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

Transformance pro : Île-de-France - Paris (75) [Eurosites George V28 Avenue George V, 75008,Paris]

15, rue Beaujon

75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Eurosites George V28 Avenue George V, 75008 Paris

Koan coaching - 30 quai de Champignol - 94210 Saint Maur des Fossés

Historique de la certification :